

## **Fonds monétaire international**

**Togo** : Lettre d'intention, et Protocole d'accord technique

15 novembre 2010

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement du Togo, dans laquelle sont décrites les politiques que le Togo entend mettre en œuvre en appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété du Togo, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

## LETTRE D'INTENTION

Lomé, 15 novembre 2010

*LE MINISTRE*

à

M. Dominique Strauss-Kahn  
Directeur Général  
Fonds Monétaire International  
Washington, D.C. 20431

Monsieur le Directeur général,

1. Suite à notre correspondance en date du 10 juin 2010 nous avons l'honneur de saisir l'occasion de la cinquième revue du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) pour faire le point des progrès réalisés dans sa mise en œuvre. Nous continuons d'exécuter notre programme économique et les réformes structurelles de façon satisfaisante afin de maintenir la stabilité macroéconomique et favoriser une croissance plus forte et durable.
2. Nous avons également entamé la réflexion et avons défini les axes majeurs de notre programme économique pour les années à venir qui feront suite à l'atteinte du point d'achèvement des initiatives PPTE et IADM. Ces grands axes ont été déclinés dans la déclaration de politique générale du Premier Ministre et donnent corps aux orientations du Président de la République.
3. Lors de cette cinquième revue, nous avons mené une consultation avec vos services pour que le budget 2011 soit compatible avec nos objectifs macroéconomiques à moyen terme et la consolidation des acquis du programme en cours.
4. Comme vous le savez, le quinquennat passé du Président de la République a été particulièrement marqué par des réformes politiques qui ont abouti à l'organisation d'élections législatives et présidentielles dans un climat social apaisé. Le quinquennat entamé mettra davantage l'accent sur les réformes économiques pour mieux consolider les acquis du programme appuyé par la FEC, accélérer la croissance économique, et faire en sorte que les efforts de réforme soient mieux ressentis par les populations à la base. Le gouvernement compte mettre en œuvre toutes les réformes en son pouvoir pour atteindre ces objectifs.

### **Contexte général**

5. La mise en œuvre du programme en 2010 intervient dans un contexte difficile marqué par les effets persistants de la crise économique internationale ainsi que la longue crise sociopolitique que le Togo a connue. Ces effets se sont traduits par une reprise économique plus faible que prévue au début du programme. Afin de juguler les effets de cette crise et

maintenir la stabilité macroéconomique, nous avons mené une politique budgétaire contracyclique dont le financement a été appuyé par nos partenaires au développement.

6. Nous avons également renforcé nos réformes structurelles depuis la dernière revue du programme en juin 2010 afin que le pays puisse tirer le maximum de bénéfice de la reprise mondiale et du retour attendu de la confiance des investisseurs du fait des réformes en cours.

### **Évolution économique récente**

7. La croissance économique, bien qu'en hausse, demeure faible dans un contexte de stabilité macroéconomique. L'inflation moyenne annuelle (de juin 2009 à juin 2010) s'est située à 2,1% à fin juin 2010 et les indicateurs de l'activité économique laissent augurer une croissance économique réelle aux alentours de 3,4% en 2010, légèrement en hausse par rapport à 2009. En effet, la prise en compte de l'information conjoncturelle du premier semestre suggère que malgré un tassement de l'agriculture du fait d'une pluviométrie moins bonne cette année, nos prévisions de croissance devraient se matérialiser grâce au secteur secondaire, notamment les industries extractives, dont les tendances de croissance sont bonnes. Les performances observées dans ce secteur nous laissent croire que la reprise économique se poursuivra au Togo mais demeure toutefois modérée en partie à cause des faiblesses dans l'environnement économique international. Cette reprise modeste se manifeste également à travers les données conjoncturelles du commerce extérieur, des finances publiques, et des agrégats monétaires.

8. Le déficit de la balance courante restera élevé en 2010 malgré l'amélioration attendue du solde des transferts courants. Le volume des exportations était en modeste hausse alors que les importations augmentaient significativement, notamment celles des biens d'équipement. Ces indicateurs suggèrent que la politique budgétaire que nous menons soutiendra la demande intérieure et la croissance.

9. La situation monétaire indique une croissance de la masse monétaire de près de 10,9% au cours de la période de décembre 2009 à juillet 2010 et une croissance en glissement annuel (de juillet 2010 par rapport à juillet 2009) de 25,7%, avec une contribution significative des concours des banques et établissements financiers et des avoirs extérieurs nets. Par ailleurs, la progression des crédits à l'économie s'est observée dans un contexte de croissance des dépôts dans les banques, renforçant ainsi la tendance amorcée en 2009 d'une confiance accrue dans le système bancaire que nous avons assaini ces dernières années.

10. La position budgétaire continue de s'améliorer avec des dépenses maîtrisées et une bonne tenue des recettes qui confortent les indications d'une activité économique en hausse. Les recettes fiscales se sont accrues de près de 10% durant les 6 premiers mois par rapport à la même période de l'année dernière, le tout dans un contexte de stabilité des prix. Ces recettes ont été le fait aussi bien des impôts internes que des revenus des douanes. En effet, la forte tendance à la hausse des recettes fiscales observées entre 2007 et 2008, atténuée en 2009 du fait de la crise, a repris de plus belle en 2010. Les performances au niveau des impôts indirects (taxes douanières et TVA) corroborent les données observées au port, alors que la demande intérieure stimulée par notre politique budgétaire contracyclique a contribué

aux revenus d'impôts indirects à l'intérieur et sur les revenus. Les efforts de réforme et de recouvrement des administrations fiscales et douanières, la réduction de l'impôt sur les sociétés et personnes physiques ont également commencé à porter leur fruit. En outre, plus de 80% de nos prévisions de recettes non fiscales ont déjà été réalisées au premier semestre. L'exécution des dépenses domestiques primaires prévues au budget au premier semestre était de 42%. Les dépenses des investissements ont été légèrement en dessous des niveaux programmés jusqu'à juin mais ont doublé par rapport à la même période de l'année antérieure. Les dépenses sociales courantes et de capital ont été inférieures au programme. Cependant, nous observons une accélération à partir du mois d'août surtout due à la reprise des dépenses en capital. Ces performances au niveau des recettes combinées à une maîtrise des dépenses, nous permettent d'envisager une bonne tenue des finances publiques pour le reste de l'année, renforçant ainsi les acquis des années précédentes.

### **Mise en œuvre du programme économique**

11. Le programme économique et financier appuyé par la FEC a été globalement mis en œuvre de façon satisfaisante conformément à ses objectifs. Nous n'avons pas accumulé d'arriérés extérieurs ni contracté ou garanti de dette extérieure non concessionnelle. Par ailleurs, les performances budgétaires sont à fin juin 2010 conformes aux critères de réalisation retenus dans le cadre du programme.

12. En effet, le solde primaire de base à fin juin 2010 est largement respecté. Grâce aux bonnes performances des régies financières mentionnées précédemment, nous avons enregistré 148,2 milliards de FCFA de recettes à fin juin 2010 comparé à un repère indicatif de 140,6 milliards de CFA. Au niveau des dépenses, les dépenses primaires sur financement intérieur ont été de 113,8 milliards de FCFA, niveau similaire à la même période de l'année passée mais inférieur à la prévision du programme de 136,9 milliards de FCFA. De ce fait, le solde budgétaire primaire de base s'est situé à 34,4 milliards de FCFA par rapport à un plancher prévu de 3,6 milliards de FCFA satisfaisant ce critère.

13. Ces résultats combinés à l'état actuel de mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs ont permis de satisfaire le critère de réalisation sur le financement intérieur. En effet, reflétant le critère de solde primaire de base satisfait, et des charges d'intérêt dans les limites des prévisions, le financement net du gouvernement vis-à-vis du système bancaire n'a été que de 13,3 milliards de FCFA à fin Juin 2010, la moitié de ce qui était prévu dans le programme. Du fait de la complexité dans l'exécution de la stratégie d'apurement des arriérés du secteur privé (voir paragraphe 15), et tenant compte des paiements d'arriérés au secteur d'électricité et aux pétroliers déjà effectués au premier trimestre, le niveau net d'apurement d'arriérés s'est situé à 31,8 milliards à fin juin par rapport à un plafond de 58 milliards de FCFA prévu au programme. De ce fait, le plafond de financement intérieur de 26,9 milliards de FCFA du programme a été largement satisfait.

## **Mise en œuvre des réformes structurelles**

14. Nous avons poursuivi nos progrès dans la mise en œuvre des réformes structurelles envisagés pour atteindre les objectifs du programme soutenu par la FEC. Les progrès réalisés depuis la dernière revue en juin 2010 sont très sensibles (tableau 2)

### ***Gouvernance budgétaire***

15. Le processus d'apurement des arriérés intérieurs auprès des fournisseurs privés (**repère de fin mars 2010**) se poursuit grâce au reliquat du crédit consenti par la BCEAO dans le cadre de l'allocation de DTS par le FMI. Cependant, après le progrès significatif jusqu'à la fin de 2009, le processus s'est ralenti en 2010 et la période des signatures des conventions entre l'état et les fournisseurs a dû être étendue jusqu'à décembre 2010. A fin août 2010, 1984 créanciers toutes catégories confondues ont été payés pour un montant d'environ 21 milliards de F CFA, soit 65 pourcent du montant initialement prévu après décote pour cette opération.

16. La fermeture d'au moins 30% des comptes du trésor à la BCEAO et ceux des administrations publiques dans les banques commerciales (**repère de fin juin 2010**) effectué pour tendre vers un compte unique a été réalisée et le processus se poursuit (voir paragraphe 38). Suite aux résultats du recensement des comptes du Trésor achevé en avril dernier, 1117 comptes ont été fermés sur 1259 recensés, soit plus de 88% du total. Il reste à ce jour 142 comptes dans les banques commerciales et à la BCEAO.

17. Nous avons également simplifié nos procédures d'exécution du budget afin de réduire les délais dans la chaîne de dépenses (**repère de fin juin 2010**). Le contrôle financier a été renforcé et la mise en place du logiciel SIGFIP a permis de réduire les délais de contrôle de 7 à 5 semaines au maximum. Nous avons pris un arrêté portant modification du circuit de la dépense le 28 juin 2010 en limitant le traitement de l'engagement à l'Administrateur de crédits et au Contrôleur Financier. Cette mesure associée à d'autres déjà prises pour accélérer l'exécution des dépenses d'investissement ont fait presque doubler le niveau des dépenses de capital financées sur ressources propres par rapport à juin 2009, ce qui représente une réalisation de 34 % par rapport au niveau programmé pour toute l'année.

### ***Réforme du Secteur Financier***

18. Nous restons déterminés à privatiser les banques publiques bien qu'il soit impossible que nous puissions lancer l'appel d'offres à cet effet d'ici fin septembre 2010 (**repère de fin septembre 2010**). Ces délais par rapport aux échéances initialement retenues reflètent les difficultés que nous avons rencontrées pour renouveler le cadre juridique permettant la cession de la part de l'État dans ces institutions. Après consultation avec les députés sur la modalité de l'actualisation du cadre juridique, un projet de loi a été préparé avec l'appui technique des conseillers en privatisation financés par la Banque mondiale et a été soumis au vote de l'Assemblée nationale en séance extraordinaire. Cette loi constitue une priorité législative de premier rang pour le gouvernement. Après vote de la loi le 4 octobre, le gouvernement est en train de mettre en place la commission de privatisation. Nous avons comme objectif de franchir cette étape d'ici la fin du mois de novembre. Celle-ci examinera

les différents choix stratégiques liés à la privatisation des banques et transmettra des recommandations qui feront l'objet d'une adoption en conseil des ministres donnant mandat au Ministre de l'Économie et des Finances de poursuivre le processus devant aboutir à la privatisation effective des banques. A ce stade, le processus d'appels d'offre pourra être lancé. Le lancement d'appels d'offre final, devrait intervenir avant fin avril 2011 (**repère révisé**). En outre, les recettes obtenues lors de la privatisation des banques seront utilisées pour rembourser la dette intérieure principalement les titres émis lors du processus de restructuration bancaire, permettant ainsi une amélioration significative de la dynamique de la dette publique. En collaboration avec la Commission bancaire de l'UMOA, le gouvernement reste aussi déterminé à maintenir un contrôle rigoureux de la gestion de ces banques jusqu'à l'achèvement du processus de privatisation.

19. Le processus devant mener à la mise sur pied d'une structure de recouvrement des prêts improductifs acquis par l'État dans le cadre de l'assainissement des banques est en bonne voie (**repère de fin décembre 2010**). Le processus est appuyé par une assistance technique et financière de la Banque mondiale et par une assistance technique du FMI. Les conseillers techniques ont présenté leur rapport sur les alternatives pour la structure lors d'un atelier de validation de leur rapport provisoire en juin 2010 et le gouvernement a retenu l'option proposée de mettre en place une nouvelle société de recouvrement des créances. Dans ce cadre, les conseillers préparent un business plan de la société et nous pourrions mettre sur pied la structure à l'échéance prévue. Cependant, il est possible que certaines mesures juridiques soient prises avant son établissement.

20. L'audit financier et organisationnel de la CRT a été réalisé et l'étude actuarielle a démarré en septembre. Le rapport provisoire de l'audit financier et organisationnel est terminé. Le Cabinet chargé de cet audit attend les observations de la CRT pour finaliser le rapport définitif. Toujours dans le souci d'améliorer la gestion de la CRT, une autre étude non prévue dans les termes de références du Cabinet a été demandée et porte sur un manuel de procédures. S'agissant de l'étude actuarielle, la mission du cabinet a démarré permettant ainsi de respecter ce repère en avance (**repère de fin décembre 2010**).

### *Secteur réel*

21. Concernant l'adoption d'un nouveau mécanisme automatique de fixation des prix des produits pétroliers, pour limiter les risques budgétaires et atténuer l'impact social des fluctuations brutales en instituant des ajustements automatiques et fréquents avec un lissage des prix à la pompe, les préparatifs sont en cours pour qu'elle intervienne comme prévu au plus tard en novembre (**repère de fin novembre 2010**). Nous avons reçu une assistance technique du FMI qui nous a permis de considérer plusieurs options de politique pour la révision des prix. En septembre, une commission nouvellement créée a lancé l'examen du nouveau mécanisme. Le nouveau mécanisme sera adopté par décret présidentiel une fois que les différentes alternatives seront considérées par la commission qui transmettra ses recommandations au gouvernement. De plus, nous continuons nos efforts pour trouver une solution à la question des passifs générés par l'ancien mécanisme d'ajustement des prix. Pour

ce faire, des termes de référence pour un nouvel audit qui aura comme objectif d'arrêter le montant total de ces passifs seront élaborés en collaboration avec les pétroliers.

22. Un rapport précisant les mesures nécessaires pour l'établissement d'un guichet unique au port autonome de Lomé sera commandité. Avec l'appui de la Banque mondiale, un expert sera recruté (**repère de fin septembre 2010**) pour aider le gouvernement à préparer une feuille de route pour la mise en place du guichet unique. Le processus de recrutement ayant été plus long que prévu, cela a entraîné un retard dans l'achèvement de cette action. Une fois que le rapport final du conseiller sera terminé, le document sera examiné en conseil des ministres.

23. La poursuite de l'assainissement de la situation financière de la CEET est une priorité pour le gouvernement. En conséquence nous sommes engagés à procéder à l'ajustement des tarifs de l'électricité pour tenir compte des coûts de la CEET et contribuer à préserver sa viabilité, même si nous avons décidé de reporter l'ajustement des tarifs de l'électricité qui était prévu pour juillet 2010. Les équipements de Contour Global ont été mise en place et la production a commencé en octobre, ce qui pourra permettre au pays d'être autosuffisant et de renforcer la fiabilité de la fourniture améliorant ainsi la compétitivité des entreprises, de ce point de vue.

24. Nous avons réalisé des progrès considérables pour satisfaire les critères d'éligibilité à la candidature à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Le dossier de demande d'adhésion a été officiellement transmis à l'ITIE pour examen par le conseil d'administration de l'ITIE lors de sa session d'octobre 2010.

Le gouvernement entend poursuivre les efforts déjà déployés dans les autres secteurs clés de l'économie avec l'appui de la Banque mondiale afin d'augmenter la contribution de la productivité à la croissance. Ainsi, le gouvernement est en train de mettre en œuvre la stratégie qu'il a adoptée pour la relance du secteur des phosphates. Une accélération de production de phosphate est attendue en 2011. Nous sommes également en train de faire le point des recommandations de la Banque mondiale pour améliorer le climat des affaires et moderniser le code des investissements et des textes de la zone franche, et réduire les obstacles à la croissance au niveau sectoriel. En ce qui concerne le projet de code des investissements et le projet de loi sur la zone franche, nous sommes en train de revoir ces deux textes, suite aux commentaires de la Banque mondiale et du FMI, avec l'aide d'un consultant recruté avec l'appui de la Banque mondiale. Notre objectif est de nous assurer que les textes reflètent, autant que possible dans le contexte actuel togolais, les meilleures pratiques internationales. Nous espérons pouvoir présenter la version révisée de ces deux textes à la session d'octobre 2010 de l'Assemblée nationale.

## **Perspectives macroéconomiques**

### ***Cadre macroéconomique***

25. Pour le reste de l'année 2010 et en 2011, le gouvernement compte continuer à mener des actions visant à maintenir l'économie togolaise sur la voie de la reprise tout en préservant la stabilité macroéconomique. A cet effet, il entend continuer la mise en œuvre du programme d'investissement dont l'enveloppe a été augmentée de façon significative en 2009 et 2010 dans le cadre de la politique budgétaire contra cyclique. Le gouvernement compte également mettre en œuvre les réformes structurelles envisagées pour le reste de l'année 2010, et a réalisé les déclencheurs pour l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2010 (voir paragraphe 36 sur ce dernier point).

### ***Politique budgétaire en 2010***

26. Avec l'appui exceptionnel de nos partenaires au développement, le gouvernement pourra continuer à mettre en œuvre la politique budgétaire arrêtée lors de la dernière revue du programme pour le reste de l'année 2010. Le total des recettes pour l'année 2010 est projeté à 267.6 milliards de francs CFA (17,1% du PIB) déjà prévu lors de la quatrième revue. En tenant compte de l'exécution des dépenses du premier semestre de l'année 2010, nous prévoyons que les dépenses pour 2010 vont rester dans l'enveloppe budgétaire et les limites du programme. Nous continuerons à veiller de façon stricte au respect des dépenses prévues et l'exécution budgétaire restera en ligne avec les financements disponibles. Etant donné les difficultés rencontrées, nous avons révisé à la baisse le montant prévu pour l'apurement des arriérés intérieurs audités, et en conséquence le plafond de fin décembre sur le financement intérieur net, un critère de performance a été réduit.

27. Avec l'augmentation de l'accès octroyée par le FMI lors de la dernière revue et l'aide exceptionnelle des autres partenaires, notamment l'Union Européenne (y compris de la facilité V-Flex) et la Banque mondiale avec leurs appuis additionnels pour contrecarrer les effets de la crise mondiale, nos besoins de financement pour l'année 2010 devraient être couverts.

### ***Politique budgétaire en 2011***

28. En 2011, nous comptons poursuivre la discipline budgétaire et maintenir l'orientation actuelle des dépenses pour favoriser l'atteinte de nos objectifs déclinés dans le DSRP-C et continuer d'impulser la croissance. Dans l'orientation actuelle de notre politique budgétaire les dépenses d'investissement se sont considérablement accrues. Cet accroissement est certes intervenu dans le contexte de la riposte aux effets de la crise mondiale et des catastrophes naturelles qui ont frappé notre pays, et a eu l'avantage de soutenir la croissance. Nous comptons de ce fait maintenir cette orientation du budget afin de rattraper notre déficit en infrastructure de base dû aux longues années de crise socio-économique. Dans cette lancée, nous avons également pour objectif de réaliser un taux d'investissement public au-delà de la moyenne des pays de l'UEMOA qui s'est située à 7% du PIB dans la période 2005-2008. Notre taux d'investissement public est prévu à 6,7% du PIB en 2010 et nous envisageons d'atteindre un niveau de 9,9% en 2011. Nous sommes sur le point d'adopter une politique



nationale de l'aide visant à favoriser les approches programmes et appuis budgétaires, dans l'esprit de la Déclaration de Paris, pour pallier les difficultés liées à la mise en œuvre de projets spécifiques. Cette politique combinée à notre engagement d'améliorer les recettes fiscales (voir réformes fiscales aux paragraphes 30 et 38) et de maîtriser la croissance des dépenses courantes nous permettront d'atteindre nos objectifs d'investissement.

29. Nous projetons des revenus de l'ordre de 19,3% du PIB, 2,2% au dessus du niveau prévu pour fin 2010. Cela s'explique surtout par la performance des recettes fiscales programmées à 16,3% du PIB représentant une augmentation nominale de 15%, reflétant une perspective économique plus favorable et surtout la continuation des mesures administratives des régies fiscales dont les efforts sont de plus en plus évidents. L'augmentation des recettes douanières de 17% s'explique par une hausse des importations mais surtout par la ferme décision des autorités de limiter le niveau des exonérations fiscales — qui, pour certaines années, ont représenté (en 2009 33 % des importations mises à la consommation domestique) une part importante des recettes douanières — à celles strictement permises (services diplomatiques, importations de l'Etat, etc.) (voir paragraphe 38). Nous prévoyons aussi une amélioration significative des recettes non fiscales à un niveau de 3,1 % du PIB venant principalement de la troisième licence de téléphonie cellulaire qui devrait être vendue en 2011 et des dividendes des entreprises d'état comme la téléphonie cellulaire et les phosphates.

30. Au niveau des dépenses courantes primaires, nous envisageons de les maintenir à environ 15% du PIB, comparable à leur niveau sur la période 2009-2010, enveloppe que nous comptons respecter rigoureusement pour nous assurer du financement des dépenses prioritaires d'investissement. Ceci nous permettra d'aligner leur financement sur l'efficacité de nos réformes économiques et donc de nos performances en matière de croissance. Globalement, nous avons établi un cadre budgétaire pour 2011 en collaboration avec les services du FMI compatible avec nos objectifs de croissance et de maintien la viabilité des finances publiques. Allant dans le sens du maintien de la viabilité de la dette à long terme, le solde budgétaire domestique primaire sera proche de l'équilibre avec un déficit de 6,6 milliards de FCFA (0,4% du PIB). Nous avons également établi des repères trimestriels pour suivre l'exécution du budget et nous assurer du financement des dépenses (Tableau 1).

31. Par ailleurs, les réformes, que nous envisageons en matière de gestion des finances publiques (voir paragraphe 38), permettront une plus grande efficacité dans la programmation des dépenses et dans leur exécution avec comme but d'atteindre les objectifs déclinés dans le DRSP-C. L'assistance technique du FMI en juillet 2010 a déjà permis d'améliorer le plan d'action que nous avons préparé dans le domaine de la gestion des finances publiques. L'appui technique de votre institution pour nous accompagner dans la mise en œuvre de ce plan d'action est attendu suite à notre requête au département des finances publiques à cet effet.

32. Le gouvernement compte mettre ces politiques en œuvre dans le contexte d'une prudence dans la gestion des finances publiques, avec des objectifs de soldes budgétaires garants du maintien de la viabilité de la dette publique post point d'achèvement (voir

paragraphe 36). Nous continuerons à veiller, de façon stricte, au respect des enveloppes des dépenses courantes et d'investissement prévues et l'exécution budgétaire restera en ligne avec les financements disponibles. Nous comptons également poursuivre le renforcement de nos capacités de gestion de la dette publique tenant en compte les résultats de la mission d'évaluation de nos capacités dans ce domaine de la banque mondiale en août 2010.

33. Avec ces objectifs macroéconomiques déclinés, notre pays pourrait continuer à avoir des besoins de financement extérieur aux taux concessionnels pour assurer le financement du budget et financer sa balance des paiements. Nous avons un besoin résiduel de financement de 5,7 milliards de FCFA dans le cadre budgétaire pour 2011. Cette éventualité que nous avons discutée avec vos services lors de cette revue pourrait éventuellement se traduire en une relation financière avec le FMI. Dans le cadre de la prochaine revue du programme qui marquera la fin du programme en cours, nous espérons avoir approfondi la réflexion sur cette question afin d'arrêter la nature de la relation que nous entretiendrons avec le FMI après l'expiration du programme en cours appuyé par la FEC.

### **Progrès vers l'Atteinte du Point d'Achèvement**

34. Nous sommes sur la bonne voie pour espérer atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE vers la fin de l'année 2010. Nous sommes confiants que nous avons satisfait les conditions nécessaires pour cela.

35. Avec l'atteinte attendue du point d'achèvement de l'initiative PPTE, et après avoir bénéficié de l'IADM, les niveaux d'endettement du Togo vont chuter. La dette extérieure du Togo serait de 12,3% du PIB en valeur actuelle, qui combinée à une dette intérieure de 17,9% du PIB — en excluant les arriérés non-audités — nous donne une dette publique totale en valeur actuelle d'environ 30 pourcent du PIB. Pour davantage conforter notre viabilité extérieure post point d'achèvement nous privilégierons les prêts concessionnels dans notre endettement extérieur conformément à nos engagements vis-à-vis de nos partenaires extérieurs et aux procédures y relatives. De plus, le gouvernement compte mener une politique budgétaire prudente afin de maintenir la viabilité de la dette à moyen terme et développer une stratégie d'endettement dans ce sens. Nous apprécions la réduction de la dette de la part de nos partenaires ce qui nous offre la chance de lancer une stratégie de développement pour notre pays, libre du fardeau d'une dette extérieure insoutenable. Nous prenons note que la définition du programme de la dette extérieure est maintenant explicitement étendue aux entreprises publiques. Par conséquent, les entreprises publiques seront avisées par voie appropriée de la nécessité de rapporter toute information relative aux nouveaux prêts à la direction de la dette pour que cette dernière puisse contrôler leur conformité au programme. De plus, il sera mis en place un système de communication systématique entre les entreprises publiques et la direction de la dette pour rapporter les obligations mensuelles du service de la dette. Nous nous réjouissons qu'une équipe de la Banque mondiale soit venue pour effectuer la mise à jour de l'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (DeMPA).

## **Réformes structurelles en 2010 et 2011**

36. Le gouvernement entend continuer la mise en œuvre de son agenda de réformes structurelles de l'année 2010 comme nous l'avons décrit plus haut tout en le renforçant, et en poursuivant dans cette lancée en 2011 avec un agenda ambitieux pour atteindre nos objectifs de croissance. Nous avons de ce fait convenu avec vos services d'inscrire les mesures suivantes dans notre agenda de réformes structurelles en 2010-2011.

### ***Gestion des finances publiques***

37. Le renforcement des finances publiques et de leur gestion sont des axes essentiels de notre programme économique et financier. Nous remercions le FMI pour les missions d'assistance technique de juin-juillet 2010, notamment en matière de gestion de la trésorerie, de réforme des administrations fiscale et douanière, et sur le système de gestion des finances publiques qui nous ont permis de faire des progrès dans ces domaines. Tenant compte de leurs recommandations qui nous ont également permis de finaliser notre projet de stratégie de réforme des finances publiques soumis aux partenaires au développement en juillet 2010, nous avons retenu les actions prioritaires suivantes dans le programme, entre autres, pour les années 2010 et 2011.

### ***Programmation budgétaire et exécution des dépenses***

- Élaborer un programme de travail visant à réaliser la transposition des nouvelles directives de l'UEMOA en matière de gestion des finances publiques (fin octobre 2010).
- Mettre en place un fichier unique pour la solde de la fonction publique (2011).

### ***Recettes Fiscales***

- Réduire au maximum les exonérations fiscales exceptionnelles notamment celles liées aux douanes. Mettre en application la note circulaire que nous avons récemment prise pour un meilleur suivi mensuel des exonérations.
- Nommer et installer les receveurs des douanes et des impôts et étendre le SIGFIP aux régies financières.
- Adopter l'avant projet du nouveau code des douanes en Conseil des Ministres (fin décembre 2010).

### ***Gestion de la trésorerie***

- Adopter un système de pilotage mensuelle de la gestion de trésorerie avec des données complètes et dans les délais appropriés sur la collecte fiscale dans toutes les régies et des dépenses effectuées par l'Etat.
- Adopter les projets de textes portant création d'un nouveau cadre institutionnel de gestion de la trésorerie au plus tard fin janvier 2011 et l'opérationnalisation de ce cadre (**nouveau repère de fin janvier 2011**). Concernant la gestion de la trésorerie, nous avons bénéficié d'une assistance technique du FMI en juin 2010 et sommes en

train de mettre leurs recommandations en œuvre. Il s'agit notamment de l'élaboration de tableaux appropriés pour retracer la totalité des revenus reçus des régies collectrices d'impôts surtout à la Direction générale des douanes (DGD) et à la Direction générale des impôts (DGI) ainsi que la totalité des dépenses effectuées par l'Etat. Dans ce sens, nous avons déjà nommé des receveurs à la DGI et est en train de le faire à la DGD. Par ailleurs, la mise en place notamment d'un secrétariat technique de prévisions pour assister le comité de trésorerie, sera réalisée, afin de mieux gérer la trésorerie de l'Etat. L'établissement d'un réseau comptable dans les deux principales régies va faciliter le transfert des ressources collectées au trésor et ainsi contribuer à améliorer la gestion de la trésorerie de l'Etat.

- Renforcer la gestion de la trésorerie de l'État en adoptant une stratégie (**nouveau repère de fin mars 2011**) devant mener à terme à un compte unique du trésor après consultation des ministères sectoriels et partenaires au développement. L'atteinte de cet objectif pourrait nécessiter une assistance technique ciblée des partenaires, dont le FMI, eu égard aux défis auxquels est confrontés l'administration du trésor pour atteindre l'objectif visé à terme.
- Renforcer la gestion de la dette publique en développant une stratégie d'endettement tenant compte les objectifs budgétaires 2011-2015 (fin mars 2011).

### Réforme du Secteur Financier

- Élaborer une stratégie de développement du secteur financier pour promouvoir l'expansion de l'intermédiation financière tout en minimisant les risques pour la stabilité du secteur et de l'économie l'année prochaine. Suivant les recommandations d'une mission d'assistance technique du FMI en mai 2010, nous avons l'intention d'entamer le processus pour l'élaboration de cette stratégie de développement du secteur financier. Nous recherchons des différentes options d'appui technique et financier de nos partenaires au développement pour cet effort.

### Secteur réel

- Adopter la feuille de route pour l'établissement d'un guichet unique au Port Autonome de Lomé en conseil des ministres et entamer la mise en œuvre des premières mesures nécessaires identifiées par les conseillers techniques pour l'établissement d'un guichet unique au Port Autonome de Lomé (**nouveau repère de fin mars 2011**). L'établissement d'un guichet unique au port autonome de Lomé permettra de favoriser la compétitivité dudit port comme un hub commercial et contribuer à augmenter les recettes douanières.

### Conclusion

38. Le Togo apprécie le soutien permanent et croissant que ses partenaires au développement lui apportent dans ses efforts pour faire face aux chocs exogènes et relancer son économie. Il continue d'avoir des besoins pressants en ressources (sous forme de dons ou de prêts concessionnels) pour financer son développement économique et social.

39. Les progrès de notre programme appuyé par la FEC seront suivis sur la base des critères de réalisation quantitatifs pour la fin du mois de Décembre 2010, d'autres critères pertinents, et les repères indicatifs de fin septembre 2010 (tableau 1). Nous avons convenu de tous ces critères de réalisation et objectifs en concertation et en accord avec la mission du FMI, y compris la modification du critère de performance à fin décembre sur le financement intérieur net. Nous comptons remplir les conditions requises pour l'activation des déclencheurs du point d'achèvement flottant afin qu'une décision concernant le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE puisse être prise avec la conclusion de cette cinquième revue du programme appuyé par la FEC. Nous souhaitons que la sixième revue du programme soit achevée aussi tôt que possible après la fin du mois d'avril 2011. Pour s'assurer qu'il y a assez de temps pour achever la revue et parer aux imprévus, nous demandons une extension du programme jusqu'à la fin du mois d'août 2011.

40. Comme nous l'avons déjà indiqué, le programme appuyé par la FEC avance résolument vers ses objectifs, en dépit des chocs exogènes et des contraintes de capacité administrative. Nous sollicitons l'achèvement de la cinquième revue du programme appuyé par la FEC et l'approbation du décaissement de la sixième tranche du prêt. Par ailleurs, nous sollicitons une décision rendant effective notre atteinte au point d'achèvement de l'initiative PPTE et aux allègements de dette y afférents.

41. Le gouvernement réaffirme son engagement à prendre toutes les mesures complémentaires nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme. Les autorités togolaises consulteront le FMI sur ces éventuelles mesures complémentaires avant de procéder à des révisions de celles énoncées dans le présent document. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le gouvernement communiquera régulièrement toutes les informations aux services du FMI et ce, dans les délais impartis, tels qu'ils figurent dans le Protocole d'accord technique (PAT). Nous avons également mis à jour le protocole d'accord technique et l'avons révisé pour clarifier le champ d'application des limites sur la dette extérieure.

42. Enfin, le gouvernement consent à la publication de la présente lettre d'intention et ses annexes, ainsi que le rapport des services du FMI sur la cinquième revue.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Adj. Otèth AYASSOR

/s/

Tableau 1. Togo: Repères de Performance Quantitatifs et Objectifs Indicatifs, 2010 - 2011

Juin 30, 2010 — Décembre 31, 2011

	Juin		2010	Déc.		March	2011		
			Sep.				Juin	Sep.	Déc.
	Prog. <sup>1</sup>	Actuel <sup>2</sup>	Prog. Rev. <sup>3</sup>	4 <sup>eme</sup> Rev. <sup>1</sup>	Prog. Rev. <sup>2</sup>	Proj. <sup>3</sup>	Proj. <sup>3</sup>	Proj. <sup>3</sup>	Proj. <sup>3</sup>
	Obj. Ind.			Objectifs Indicatifs					
(en milliards de francs CFA, cumulés de la fin de l'année précédente)									
<b>Critères de performance</b> (pour fin juin et fin décembre 2010; objectifs-cibles indicatifs dans les autres cas)									
Balance fiscale primaire intérieure (niveau minimum)	3.6	34.4	26.1	-1.8	-1.8	5.2	20.5	16.7	-6.6
Non-accumulation d'arriérés extérieurs <sup>4</sup>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement intérieur net (niveau maximum)	26.9	13.3	-9.7	40.8	26.4	-0.5	1.3	0.9	1.8
Financement intérieur net (niveau maximum ajusté) <sup>5</sup>	29.6								
Dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central <sup>4</sup>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Objectifs indicatifs</b>									
Total recettes (niveau minimum)	140.6	148.2	218.0	267.6	267.6	78.5	158.1	241.0	320.2
Arriérés de paiements intérieurs, variations de l'encours (niveau maximum)	-58.1	-31.8		-58.1	-46.8	0.0	-13.2	-13.2	-13.2
Dépenses d'investissement sur ressources propres (niveau minimum)	19.3	17.2		51.0	51.0	12.5	24.2	47.6	83.6
Dépenses sociales courantes et de capital sur ressources propres (niveau minimum)	35.1	19.4		87.7	87.7	16.0	42.6	74.6	106.5
Financement prévu du programme	6.2	3.5	18.5	38.5	53.5	0.0	13.2	21.6	34.2

<sup>1</sup> Lettre d'intention en date du 10 juin, 2010<sup>2</sup> Lettre d'intention en date du 15 novembre 2010.<sup>3</sup> Objectifs indicatifs<sup>4</sup> Critère de Performance continue<sup>5</sup> D'après le PAT, le niveau maximum de financement intérieur sera ajusté pour compenser les déviations par rapport aux projections de financement extérieur du programme. Cet ajustement est limité à FCFA 10 milliards.

Tableau 2. Togo: Conditionnalité structurelle pour le programme de la FEC 2010

Mesures	Échéance	Fondement macroéconomique	État d'avancement
<b>Gouvernance budgétaire</b>			
Compléter la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs validés vis-à-vis des fournisseurs privés.	Repère fin mars 2010	Rétablir la confiance des fournisseurs et permettre une réduction progressive de l'important encours d'arriérés de paiement intérieur de l'État. Maintenir la demande globale pendant la période de récession économique.	Le progrès a été satisfaisant. En août 2010, plus de 1.900 fournisseurs avaient déjà été payés. L'achèvement de la mise en œuvre est retardé par la lente réaction de certains créanciers. Une nouvelle phase a démarré le 23 juin 2010 et se poursuivra jusqu'en fin décembre 2010. Voir texte paragraphe 15.
Avancer vers l'établissement d'un compte unique du Trésor en procédant à un recensement des comptes du Trésor dans les banques commerciales et la BCEAO; réduire le nombre de comptes de au moins 30%.	Repère fin juin 2010	Avoir un suivi plus rapproché des opérations du Trésor, puisque que ceci est d'un élément clé de la maîtrise des opérations de trésoreries de l'État.	Effectué. Le recensement des comptes du Trésor a estimé l'existence d'approximativement 1259 comptes. Le nombre de comptes a été réduit à 142, excédant ainsi le niveau minimum de 30 pourcent.
Simplifier et réduire les délais dans la chaîne de dépenses du secteur public par la suppression des points de contrôle redondants.	Repère fin juin 2010	Accélérer à court terme, la capacité d'implémentation des projets d'investissements et accroître la capacité d'absorption de l'aide extérieure du pays.	Effectué. Le contrôle financier a été renforcé et la mise en place du logiciel SIGFIP a permis de réduire les délais de contrôle de 7 à 5 semaines au maximum. L'arrêté N°172 /MEF/SP-PRPF du 28 juin 2010 a modifié circuit de la dépense en limitant le traitement de l'engagement à l'Administrateur de crédits et au Contrôleur Financier.
<b>Secteur financier</b>			
Avancer dans le processus de privatisation des banques publiques en lançant un appel d'offre final.	Repère fin septembre 2010	Rétablir la confiance dans le secteur financier togolais, réduire les risques d'une nouvelle instabilité macroéconomique liée aux grandes banques publiques déficitaires, et promouvoir le développement du secteur financier et l'expansion de l'intermédiation financière.	Réalisation retardée pour avril 2011. Une nouvelle loi de privatisation a été votée au parlement en Octobre 2010. Le processus d'appels d'offre pourra être lancé une fois que la commission de privatisation examinera les différents choix stratégiques et transmettra des recommandations au conseil des ministres.
Mettre sur pied un mécanisme ou une structure et son support opérationnel chargé de la gestion des prêts improductifs.	Repère fin décembre 2010	Récupérer une partie du coût budgétaire de la titrisation des créances improductives et restaurer des relations financières solides entre les banques et les entreprises.	Réalisation en cours. Dans le cadre de l'approche retenue par le gouvernement, les conseillers préparent un business plan de la société de recouvrement des créances. Cependant, il est possible que certaines mesures juridiques doivent être prises avant son établissement.
Réaliser un audit financier et organisationnel de la CRT et entamer une étude actuarielle de cette institution.	Repère fin décembre 2010	Etablir une stratégie globale de l'apurement de la dette sociale de l'État qui est de l'ordre 7% du PIB.	Effectué. L'audit et l'étude sont prévus dans le cadre du projet sur le secteur financier de la Banque Mondiale. Voir texte paragraphe 20.
<b>Secteur réel</b>			
Recruter les conseillers techniques pour l'élaboration d'un rapport sur les mesures nécessaires pour l'établissement d'un guichet unique au Port Autonome de Lomé.	Repère fin septembre 2010	Favoriser la compétitivité du Togo comme un hub commercial et faciliter toutes les procédures administratives pour l'importation et l'exportation et contribuer à augmenter les recettes douanières.	Réalisation en cours, il est prévu que la mesure sera effectuée avec un retard limité. L'établissement d'un guichet unique au Port de Lomé est prévu dans le cadre d'un projet d'intégration régionale de la Banque Mondiale. Voir texte paragraphe 21.
Approuver au Conseil des ministres un nouveau mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers.	Repère fin Novembre 2010	Mettre un place un mécanisme que limite les risques budgétaires en instituant des ajustements automatiques et fréquents des prix à la pompe.	Réalisation en cours. Un rapport d'assistance technique du département des finances publiques du FMI achevé en août 2010. Une commission a été créé en septembre pour recommander des réformes au mécanisme d'ajustement des prix en s'appuyant sur les recommandations du rapport.

Table 3. Togo: Conditionnalité structurelle pour le programme de la FEC 2011

Mesures	Échéance	Fondement macroéconomique	État d'avancement
<b>Gouvernance Budgétaire</b>			
Adopter les projets de textes portant création du nouveau cadre institutionnel de gestion de la trésorerie et l'opérationnalisation de ce cadre.	Repère fin janvier 2011	Renforcer la gestion de la trésorerie de l'Etat.	Réalisation en cours. Une mission d'assistance technique du FMI a fait des recommandations qui sont en train d'être mis en œuvre.
Adopter une stratégie devant mener à l'atteinte à terme d'un compte unique du trésor après consultation des ministères sectoriels et partenaires au développement.	Repère fin mars 2011	Renforcer la gestion de la trésorerie de l'Etat. Avoir un suivi plus rapproché des opérations du Trésor.	Réalisation en cours. L'atteinte de cet objectif pourrait nécessiter de l'assistance technique des partenaires.
<b>Secteur financier</b>			
Avancer dans le processus de privatisation des banques publiques en lançant un appel d'offre final.	Repère fin avril 2011 (révisé)	Rétablir la confiance dans le secteur financier togolais, réduire les risques d'une nouvelle instabilité macroéconomique liée aux grandes banques publiques déficitaires, et promouvoir le développement du secteur financier et l'expansion de l'intermédiation financière.	Réalisation en cours. Le processus d'appels d'offre pourra être lancé une fois que la commission de privatisation examinera les différents choix stratégiques et transmettra des recommandations au conseil des ministres.
<b>Secteur réel</b>			
Adopter en conseil des ministres la feuille de route pour l'établissement d'un guichet unique au Port Autonome de Lomé et entamer la mise en œuvre des premières mesures nécessaires identifiées par les conseillers techniques pour atteindre cet objectif.	Repère fin mars 2011	Favoriser la compétitivité du Togo comme un hub commercial et faciliter toutes les procédures administratives pour l'importation et l'exportation et contribuer à augmenter les recettes douanières.	Réalisation en cours. L'établissement d'un guichet unique au Port de Lomé est prévu dans le cadre d'un projet d'intégration régionale de la Banque Mondiale.



## Pièce jointe

### AMENDEMENTS AU PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

*Les paragraphes 1, 3, 5, 11, 13, 19, 20, 21, 22 et 25 du protocole d'accord technique (aide-mémoire technique) du 28 mars 2008, amendé le 12 septembre 2008 puis le 18 novembre 2009, ont été amendés pour tenir compte des nouvelles dates de référence retenues pour les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs jusqu'à la fin 2011 indiqués au tableau 1 ci-dessus et pour préciser les limites applicables aux emprunts extérieurs non concessionnels. Ces changements sont énoncés ci-dessous.*

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les repères quantitatifs, les repères structurels et les critères de réalisation d'un accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance pour la période qui va du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 août 2011. Le tableau 1 de la lettre d'intention ci-dessus présente les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs pour fin décembre 2010 (à partir des changements cumulés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010), les objectifs indicatifs à la fin septembre 2010 (à partir des changements cumulés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010) et les objectifs indicatifs à la fin mars 2011 (à partir des changements cumulés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011). Les tableaux 2 et 3 ci-dessus présentent les repères structurels pour 2010 et 2011. Le présent PAT fixe également les conditions relatives à la transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme

3. Le **solde budgétaire primaire intérieur** est défini comme la différence entre i) les recettes budgétaires de l'État et ii) les dépenses budgétaires totales, nettes des charges d'intérêts et nettes des dépenses courantes et d'investissement financées par les bailleurs de fonds. Le solde des périodes de fin décembre 2009 à fin décembre 2010 (critères de réalisation), de fin décembre 2009 à fin septembre 2010 et de fin décembre 2010 à fin mars 2011 et à fin juin 2011 (objectifs indicatifs) doit être égal ou supérieur aux montants indiqués au tableau 1 ci-dessus. La source des données est le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) préparé à intervalle mensuel par la Direction de l'économie au Ministère des finances. Les données de la Direction de l'économie font foi aux fins du programme.

5. Le **financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du **crédit net du secteur bancaire à l'État**, et ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État**. Le financement intérieur net pour les périodes de fin décembre 2009 à fin décembre 2010 (critères de réalisation), et de fin décembre 2009 à fin septembre 2010 et de fin

décembre 2010 à fin mars 2011 et à fin juin 2011 (objectifs indicatifs) doit être inférieur ou égal aux montants indiqués au tableau 1 ci-dessus. Le plafond du financement intérieur net sera ajusté pour compenser les écarts par rapport au niveau de financement extérieur prévu pour le programme, figurant au tableau 1 ci-dessus, sous réserve d'un plafonnement de 10 milliards de francs CFA.

11. Le recouvrement des recettes dans les périodes de fin décembre 2009 à fin décembre 2010 (objectif indicatif) et de fin décembre 2009 à fin septembre 2010 et de fin décembre 2010 à fin mars 2011 et à fin juin 2011 (objectifs indicatifs) doit être supérieur ou égal aux montants indiqués au tableau 1 ci-dessus. Le plancher des recettes constituera un objectif indicatif pour toute la durée du programme.

### **Définition**

13. Les **arriérés de paiement intérieurs durant une période donnée** comprennent :  
 i) les reste-à-payer, c'est-à-dire les ordonnancements soumis au Trésor qui n'ont pas été payés dans le mois suivant la fin de cette période dans le cas des traitements et des salaires (y compris pensions) et dans les trois mois qui suivent ladite période dans le cas des biens et des services et des transferts; ii) les arriérés liés à la dette publique intérieure, y compris les obligations émises en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA. La variation du stock d'arriérés de paiement intérieurs sur une période donnée comprend à la fois l'accumulation nette d'arriérés de paiement durant cette période (qui doit être nulle pendant la durée du programme) et la réduction des arriérés de paiement intérieurs par rapport aux périodes précédentes. La variation du stock des arriérés de paiement intérieurs pour les périodes allant de la fin décembre 2009 à la fin décembre 2010 (objectif indicatif), de la fin décembre 2009 à la fin septembre 2010 (objectif indicatif), et de la fin décembre 2010 à la fin mars 2011 et à la fin juin 2011 (objectifs indicatifs), doit être inférieure ou égale aux montants indiqués au tableau 1 ci-dessus. La source des données sur le stock des arriérés de paiement intérieurs est le Trésor pour l'accumulation d'arriérés durant n'importe quelle période, et la Direction de l'économie pour les autres arriérés. Les données sont présentées dans le TOFE préparé à intervalle mensuel par la Direction de l'économie au Ministère des finances. Le plafond de la variation nette des arriérés de paiement intérieurs constitue un objectif indicatif pour toute la durée du programme.

## **F. Dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État**

### **Définition**

18. L'État s'engage à ne contracter ni garantir financièrement aucun emprunt extérieur (défini à partir de la résidence du créancier) d'une échéance initiale égale ou supérieure à un an ayant un élément de libéralité inférieur à 35 % (critère de réalisation continu). La dette non concessionnelle est par définition l'ensemble des dettes ayant un élément de libéralité inférieur à 35 %. Le niveau de concessionnalité des emprunts à échéance égale ou supérieure à 15 ans est calculé en utilisant comme taux d'actualisation la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) obtenu à partir des taux publiés par l'OCDE; pour les emprunts à échéance de moins de 15 ans, la moyenne des TICR sur six mois est utilisée.

19. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, et modifiées le 31 août 2009 avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> décembre 2009, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Ce critère ne s'applique toutefois pas aux rééchelonnements sous forme de nouvelles dettes, ni aux emprunts obligataires et bons du Trésor émis en francs CFA sur le marché financier régional de l'UEMOA. Aux fins de ce critère de réalisation, l'État comprend l'État tel que défini au paragraphe 2 ci-dessus, mais aussi les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère administratif (EPA), les institutions publiques à caractère scientifique et technique, les institutions publiques à caractère professionnel, les institutions de santé publique, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés nationales (c'est-à-dire les entreprises publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État détient au moins 50 % du capital), et les organismes publics

### **Délais de transmission**

20. Les autorités chercheront à obtenir l'avis des services du FMI en prévision des révisions aux plans d'emprunt extérieur, lesquelles seront communiquées aux services du FMI. Les détails concernant tout emprunt extérieur public contracté durant un mois donné sont communiqués dans les six semaines à compter de la fin de ce mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'État.

## **G. Dépenses sociales financées sur ressources intérieures**

### **Définition**

21. Les dépenses sociales (courantes et en capital) financées sur ressources intérieures sont définies, pour chaque rubrique du compte courant (salaires, biens et services, transferts et subventions, autres) et du compte de capital de la manière suivante : 1) dépenses exécutées par le Ministre de la santé (à la rubrique «Santé»); 2) dépenses exécutées par le Ministre de l'éducation et de la recherche, l'Institut national de formation professionnelle et le Ministre de la formation supérieure et de la recherche (à la rubrique «Éducation»; et 3) dépenses exécutées par 4) le Ministre de l'environnement et des eaux et forêts et le Ministre de l'agriculture (à la rubrique «Autres dépenses sociales» et limitées aux subventions et transferts). Les dépenses sociales financées sur ressources intérieures sont classées selon les rubriques ci-dessus (Santé, Éducation, Autres dépenses sociales) établies à partir d'une classification de chacun des projets présentés dans les budgets de 2010 et 2011, en dépenses de santé, d'éducation et autres dépenses sociales. Les dépenses sociales totales courantes et en capital financées sur ressources intérieures comprennent les dépenses sociales financées à partir de ressources intérieures, y compris les recettes, financements intérieurs et appuis budgétaires extérieurs généraux, à l'exclusion de toutes les dépenses sociales financées à partir de dons ou de crédits extérieurs spécifiques à certains projets. La source des données est le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) préparé à intervalle mensuel par la Direction de l'économie au Ministère des finances.

22. Les dépenses sociales totales financées sur ressources intérieures pour les périodes de fin décembre 2009 à fin décembre 2010 (objectif indicatif), de fin décembre 2009 à fin septembre 2010 (objectif indicatif) et de fin décembre 2010 à fin mars 2011 et fin juin 2011 (objectifs indicatifs) doivent être égales ou supérieures aux montants indiqués dans le tableau 1 ci-dessus. Les données fournies par la Direction de l'économie font foi aux fins du programme. Le plancher des dépenses sociales financées sur ressources intérieures (courantes et en capital) est un objectif indicatif pendant toute la période du programme.

## **H. Total des dépenses en capital financées sur ressources intérieures**

### **Définition**

25. Les dépenses en capital totales financées sur ressources intérieures pour les périodes de fin décembre 2009 à fin septembre 2010 et à fin décembre 2010 et de fin décembre 2010 à fin mars 2011 et à fin juin 2011 (objectifs indicatifs) doivent être égales ou supérieures aux montants indiqués au tableau 1 ci-dessus. Les données fournies par la Direction de

l'économie font foi aux fins du programme. Le plancher des dépenses en capital financées sur ressources intérieures est un objectif indicatif pendant toute la période du programme.